

INDEMNITÉS · BACHELOR SAGE-FEMME · PLEIN TEMPS

Définitions		Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
Indemnité de stage	Indemnité forfaitaire de CHF 4'800.- par année, soit CHF 9'600.- pour un bachelor SF en 2 ans.			CHF 400.- / mois	
Taxe d'études	Taxe d'immatriculation à la HES-SO de CHF 700.- par semestre.			CHF 700.- sur facture, au début de chaque semestre * CHF 1'050.- * non domicilié fiscalement en Suisse	
Contribution aux frais d'études	Couvre la participation aux frais suivants: • mise à disposition de vêtements professionnels et leur entretien par le CHUV • accès aux équipements informatiques et au Helpesk • licences pour les ressources informatiques en ligne • consommables pour les cours pratiques • forfait de 600 impressions/an disponibles sur la carte étudiant • forfait de CHF 100.- par travail de bachelor pour l'accès aux articles payants, via la bibliothèque • tarif préférentiel dans les restaurants du CHUV • cotisation de CHF 10.- reversée à l'ASSIDE • participation solidaire de CHF 10.- versée au Fonds d'entraide			CHF 100.- sur facture, au début de chaque semestre	
Taxe NAREG	Taxe d'inscription obligatoire au registre GesReg/NAREG, registre national des professions de la santé.	-	-	-	CHF 130.- sur facture, fin juillet

* selon directives sur les taxes et indemnités.

REMARQUES:

- Les factures sont à acquitter dans les 30 jours, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exmatriculation.
- Les situations particulières restent réservées.
- Pour les 1^{res} années uniquement, la première indemnité est versée fin octobre pour la période du 15.09 au 15.10.